		Activités de Marche et de randonnée				
à par	è FFRandonnée se chemins, um richesse partage www.ffrandonnee.fr tir du 16 janvier 2021 à jour du 15 janvier 2021)	Pratiquant auto organisé	Pratiquant encadré en club	Animateur encadrant dans un club FFRandonnée	Balisage, Collecte numérique, contributeurs publications	Dirigeants d'un club ou d'un comité Favoriser systématiquement les échanges en distanciel
,	Législation en vigueur	Textes de référence sont à te	ı élécharger sur https://www.s <sub>l</sub>	oorts.gouv.fr/accueil-du-site/article/a	ı pplication-des-decisions-sanit	taires-pour-le-sport-a-partir-du-
	durée de sortie	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	sans limitation de durée entre 6h et 18h	
	lieu de sortie	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	sans limitation de distance	
	Nombre	Groupe de 6 pratiquants maximum (encadrants compris) sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades)	Groupe de 6 pratiquants maximum sur la voie publique (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes, stations de ski), et sans limite de nombre dans les ERP de plein air (terrain de sport, stades)	
	Documents à avoir sur soi obligatoirement	RandoPass ou licence pour les adhérents en cas d'accident	licence	licence attestation d'affiliation du club à la FFRandonnée calendrier des sorties du club	carte de baliseur ou attestation de balisage associatif licence ou RandoPass pour les adhérents	
	Port du masque	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Fortement déconseillé pendant la pratique, Conseillé avant et après la sortie.	Obligatoire en milieu confiné, notamment dans les salles de réunions et dans les bureaux même si la distanciation physique est respectée.

	Gestes barrières	Distanciation physique  Utilisation	A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)	A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)		A adapter à la vitesse de progression : - 2 mètres au minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h  A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)  Les balises réalisées à la peinture et au pochoir seront faites par un seul individu (et non un duo)	2 m2/personne avec masque
Généralités		gel hydroalcooli	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
		Si fièvre ou autres symptômes du Covid-19		Restez chez soi. Prévenir immédiatement l'animateur si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le Président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le responsable de zone et le Président de la CDSI si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.	Restez chez soi. Prévenir immédiatement le président du club si les signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe.
	Kit sanitaire Covid-19 personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes desinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle		Préconisé	Préconisé	Obligatoire	Obligatoire	Préconisé

	Matériels liés à la pratique de l'activité	Utiliser son matériel personnel	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Echange de matériel entre participants non autorisé .	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique. Echange de matériel entre participants non-autorisé.	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel. Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en œuvre une desinfection avec gel hydroalcoolique, desinfectant ou savon).	Préconisation d'utilisation de son matériel personnel
	Locaux	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire En cas de transmission immédiate des traces auprès des gestionnaires de données, les collecteurs porteront obligatoirement un masque et mettront en oeuvre les gestes barrières avant de pénétrer dans les locaux, notamment désinfection du matériel	Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
	Inscription aux sorties		Sur inscription obligatoire Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contanimation de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contanimation de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contanimation de l'un d'entre eux.	Sur inscription obligatoire Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contanimation de l'un d'entre eux.
	Animation		L'animateur rappelle les gestes barrières. Distanciation physique à respecter.	Nomination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	Nommination d'un serre file ou un assistant chargé de rappeler les gestes barrières, et de participer à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique.	

	Conseils pédagogiques	Application	Téléchargement et	Une distanciation d'au moins 2 mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	Une distanciation d'au moins 2 mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant. Les conseils pratique ne donneront lieu à aucun contact physique.	
		Tous anti covid	utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées	Téléchargement et utilisation fortement recommandées
Encadrement	Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination		le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations.  Si le premier cas est positif, il est fortement	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie, le pratiquant doit prévenir immédiatement les autres éventuels participants à la sortie. Il devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre ses activités collectives qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations.  Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. En cas de signes de maladie (fièvre, toux, ) dans la semaine suivant une sortie encadrée, le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations.  Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la semaine suivant une sortie, le baliseur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations.  Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.	En cas de signes de maladie (fièvre, toux, ) dans la semaine suivant une réunion en présentiel, le dirigeant doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la réunion. La personne malade devra consulter et se faire tester. Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 7 jours pour éviter d'autres contaminations. Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.